



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Stratégie de l'UIP pour 2027-2031

Ce document est le fruit d'un processus de consultation inclusif mené auprès des Parlements membres et d'autres parties prenantes de l'UIP, sur la base d'une évaluation de l'impact de la Stratégie 2022-2026. Dirigée par le Comité exécutif de l'UIP, la consultation a été réalisée au moyen d'enquêtes, d'entretiens et de discussions de groupe menés avec divers interlocuteurs dans 111 pays.

Parmi les personnes interrogées, figurent des parlementaires, des membres du personnel parlementaire, des partenaires, des donateurs institutionnels et le personnel du Secrétariat. Il s'agit de la plus vaste consultation du genre jamais menée par l'UIP.

Des discussions de groupe ont été organisées avec les groupes géopolitiques de l'Organisation – Groupe africain, Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), Groupe arabe, Groupe Asie-Pacifique et Groupe des Douze Plus –, ainsi qu'avec le Bureau des jeunes parlementaires, le Bureau des femmes parlementaires, le Comité sur la santé et le Comité des droits de l'homme des parlementaires. Les différents groupes géopolitiques et les Parlements membres ont fourni leurs réponses par écrit. Par ailleurs, les entretiens menés avec la Présidente de l'UIP et les membres du Comité exécutif ont contribué à orienter le processus.

La Stratégie de l'UIP pour 2027-2031 sera mise en œuvre au moyen de plans de travail annuels et des budgets correspondants. Les indicateurs de suivi et d'évaluation ont été étoffés afin de suivre et de mesurer la performance et d'aider l'UIP à accroître son impact et la transparence.

Les principales conclusions de l'examen et de la consultation sont résumées à la fin du document.

Introduction

L'UIP est la plus ancienne organisation politique multilatérale au monde. Depuis 1889, elle œuvre à promouvoir le dialogue parlementaire à l'échelle mondiale au service de la paix et de la coopération entre les peuples¹. Son expérience et son attachement à la gouvernance démocratique ont contribué à façonner des institutions de premier plan, depuis la Cour permanente d'arbitrage en 1899 jusqu'à l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1945. Animée par la conviction que les parlements sont la pierre angulaire de la démocratie, l'UIP œuvre depuis 137 ans à renforcer les fonctions fondamentales des parlements et à améliorer le bien-être des populations.

Contexte mondial

À l'heure actuelle², le monde traverse une période de forte incertitude et de tensions géopolitiques accrues. Cette situation est aggravée par la multiplication des conflits, qui mettent à mal le multilatéralisme, les institutions qui le soutiennent, le respect du droit international et la valeur fondatrice de l'UIP qu'est la gouvernance démocratique conduite par les parlements. Ces derniers sont mis au défi de préserver leur légitimité, alors que l'érosion de la confiance des citoyens et la montée de la désinformation et de la mésinformation – toutes deux alimentées par l'intelligence artificielle (IA) – menacent la stabilité démocratique. En outre, l'accélération de l'évolution technologique et l'ampleur des technologies émergentes telles que l'IA, ainsi que les défis liés à leur gouvernance, bouleversent les économies et les sociétés, et obligent les parlements à repenser la manière d'exercer leurs mandats.

Dans le même temps, les parlements demandent aux gouvernements de rendre compte de leur action face à des enjeux existentiels tels que les changements climatiques et l'intensification des conflits qui menacent la paix et la stabilité. Le nombre de risques simultanés que les parlements doivent gérer est sans précédent.

L'expérience collective, l'expertise, la solidarité et l'action conjointe des 183 Parlements membres de l'UIP n'ont jamais été aussi nécessaires pour permettre à tous les parlements de relever les défis qui se présentent et d'agir efficacement au service des populations. Ces leviers sont également nécessaires pour prévenir les conflits, renforcer le respect de la souveraineté nationale, protéger les civils, continuer à soutenir le multilatéralisme et préserver la démocratie ainsi que les droits humains fondamentaux. Ils permettront à l'UIP de protéger les populations vulnérables face aux inégalités croissantes, de mobiliser les jeunes, de protéger la planète et de veiller à ce que des progrès soient réalisés en vue d'atteindre l'égalité des sexes et le développement durable pour tous.

L'UIP continuera d'appliquer son approche inclusive de longue date fondée sur le respect mutuel, le dialogue, le renforcement des relations, l'apprentissage entre pairs, la recherche fondée sur des données probantes, l'orientation des politiques publiques et l'action conjointe, qui sont les principaux moteurs de la coopération et du progrès. L'expérience acquise par l'UIP tout au long de ses 137 années d'action auprès des Parlements membres et de ses partenaires montre que la collaboration favorise la cohésion. Les Parlements membres ont pleinement conscience des nombreux défis contemporains, mais ils restent fermement convaincus que l'avenir n'est pas écrit d'avance. L'UIP continuera d'appliquer l'enseignement clé tiré de sa propre histoire : les parlements sont tous mieux à même de façonner l'avenir lorsqu'ils agissent ensemble.

Vision

Nous œuvrons pour un monde dans lequel chaque voix compte, un monde où la démocratie et les parlements sont au service des citoyens pour promouvoir la paix et le développement.

¹ Article 1^{er} des Statuts de l'UIP : "Foyer de la concertation interparlementaire à l'échelle mondiale depuis 1889, l'UIP œuvre en vue de la paix et de la coopération entre les peuples et en vue de l'affermissement des institutions représentatives."

² Les consultations menées en vue d'élaborer la présente Stratégie se sont déroulées d'octobre 2025 à mars 2026.

Mission

L'UIP est l'organisation mondiale des parlements nationaux. Nous promouvons une gouvernance, des institutions et des valeurs démocratiques, de concert avec les parlements et parlementaires pour faire entendre les besoins et les aspirations des citoyens et y répondre. Nous œuvrons pour la paix, la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'autonomisation des jeunes, l'action climatique et le développement durable grâce au dialogue politique, à la coopération et à l'action parlementaire.

Valeurs

L'UIP accompagne les parlements et contribue à faciliter leur développement, comme indiqué dans les *Principes communs en matière d'assistance aux parlements*. Les parlements pilotent leur propre développement en mobilisant les outils, l'expertise et l'intelligence collective de leurs homologues Membres de l'UIP. Cinq valeurs fondamentales sous-tendent l'action de l'UIP :

Égalité : Garantir que les individus ou groupes d'individus sont tous traités équitablement, de manière identique et non moins favorablement que d'autres, sans distinction de race, de sexe, de handicap, de religion ou de croyance, de statut économique, d'orientation politique ou sexuelle, ou d'âge, dans le but ultime d'éliminer toute forme de discrimination et d'injustice.

Inclusion : Recueillir l'ensemble des points de vue, besoins et préoccupations de la société afin de favoriser un sentiment d'appartenance et de représenter les intérêts de tous les secteurs de la société.

Respect : Reconnaître, respecter et apprécier les différences culturelles, religieuses, ethniques, politiques, linguistiques et autres comme condition préalable à tout dialogue constructif ou toute résolution de conflit.

Intégrité : Agir avec transparence, équité et probité, et en qualité de médiateur impartial dans les situations de conflit ou d'après-conflit.

Solidarité : Favoriser un sentiment d'appartenance à une communauté, d'unité et d'intérêts partagés au sein de l'ensemble du monde parlementaire en se soutenant les uns les autres et en travaillant de manière unie.

Dynamiques actuelles

Lors des consultations, les Parlements membres ont mis en évidence sept grands phénomènes qui ont déjà une incidence sur leur travail quotidien, qui pourraient menacer ou perturber leur capacité à œuvrer efficacement au service de leurs électeurs et sur lesquels l'action collective de l'UIP et l'assistance aux parlements peuvent avoir un effet. Ces phénomènes sont les suivants :

- 1) L'augmentation des menaces qui pèsent sur la démocratie et sur l'institution parlementaire, l'érosion de la confiance des citoyens, la hausse du nombre de parlementaires menacés, la montée de l'autoritarisme, la polarisation sociale, le rétrécissement de l'espace civique et le recul du respect de l'état de droit au niveau national.
- 2) L'instabilité et l'incertitude, causées par l'inadéquation de la réponse des institutions de gouvernance mondiale face aux crises internationales et mondiales actuelles, par le décalage entre les systèmes multilatéraux et le nouvel ordre mondial multipolaire, ainsi que par le recul du respect du droit international.
- 3) La multiplication des conflits armés, la capacité croissante d'acteurs étatiques et non étatiques à menacer la paix et la sécurité, l'essor de la criminalité organisée et l'augmentation de la violence politique.
- 4) L'incertitude quant à l'évolution des technologies émergentes telles que l'IA, l'absence de consensus sur la gouvernance de l'IA, la rapidité et l'ampleur des évolutions technologiques, le manque de préparation des parlements pour faire face aux défis numériques tels que la cybercriminalité et la persistance de la fracture numérique.

- 5) Le franchissement du seuil de réchauffement planétaire de 1,5 °C, les niveaux record d'émissions de gaz à effet de serre, l'aggravation des risques environnementaux, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'augmentation des coûts humains et économiques des changements climatiques.
- 6) Le recul des progrès accomplis dans des domaines clés tels que la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et le développement, alors que seuls 35 % des objectifs de développement durable (ODD) sont en bonne voie de réalisation et que les inégalités économiques s'accroissent.
- 7) La difficulté croissante pour les parlementaires de prendre des décisions fondées sur des données probantes et des faits, liée au manque de données sur les nouvelles problématiques, à la propagation de fausses informations et la désinformation, ainsi qu'à l'accélération du rythme des travaux parlementaires.

En ce qui concerne les priorités de l'UIP pour la Stratégie 2027-2031, les Parlements membres ont proposé que l'UIP agisse pour renforcer leur capacité à relever les défis susmentionnés en se concentrant sur les efforts existants et en les approfondissant. Ils ont exprimé leur souhait de travailler ensemble en ce sens, dans un esprit de soutien mutuel et en s'appuyant sur leur intelligence collective ainsi que sur les valeurs qui guident l'Organisation depuis sa création.

Réponse et orientation stratégique

La Stratégie 2027-2031 vise à renforcer les liens entre les parlementaires, avec l'idée que les relations humaines que l'UIP favorise à tous les niveaux sont à la fois le principal atout de l'Organisation vis-à-vis de ses Membres et un facteur déterminant de son impact. En resserrant leurs liens et en multipliant les contacts, les Parlements membres pourront mieux apprendre les uns des autres, accéder aux informations dont ils ont besoin et renforcer leur capacité à faire face à l'évolution du contexte au cours des cinq prochaines années. Le renforcement des liens entre les parlementaires constituera également une puissante démonstration du multilatéralisme en action. L'UIP continuera de promouvoir le dialogue et la diplomatie parlementaire et s'emploiera à approfondir la coopération, la confiance et l'action conjointe entre ses Membres afin de faire face aux difficultés du moment et de progresser dans ses domaines d'action prioritaires.

Maintien de son engagement envers ses valeurs et de sa réactivité à l'égard des Parlements membres, et consolidation de l'approche écosystémique

Grâce à sa réactivité, sa flexibilité, son agilité et son attachement à ses valeurs, l'UIP a obtenu de nombreux résultats au cours de la période couverte par la Stratégie 2022-2026. Elle s'appuiera sur les principales réalisations accomplies depuis 2022 et relevées par les Parlements membres :

- Les travaux du Comité des droits de l'homme des parlementaires, qui a défendu avec succès les droits de l'homme de parlementaires menacés, notamment en obtenant la libération de parlementaires détenus et d'autres passibles de la peine de mort. Le Comité a poursuivi son action malgré des conditions de plus en plus difficiles et une augmentation de 30 % du nombre de cas dont il est saisi.
- L'action en matière d'autonomisation des femmes au parlement, en créant un environnement sûr pour les femmes parlementaires, et en faveur de l'égalité des sexes : domaines jugés par les répondants comme étant ceux pour lesquels l'impact de l'UIP a été le plus marqué au cours de la période.
- L'action rapide pour aider les Parlements membres à agir sans délai face aux nouveaux enjeux tels que l'IA, à apprendre collectivement et à collaborer afin de partager les connaissances et de diffuser des solutions efficaces.
- Le rôle de l'UIP en tant qu'instance fédératrice et de confiance et pôle de référence en matière de données et de connaissances parlementaires.
- La réactivité à l'égard des Parlements membres en situation de crise, favorisant ainsi leur retour à l'ordre constitutionnel et la préservation de la démocratie.

- La reconnaissance croissante du rôle des parlements dans le rapprochement entre les citoyens et le système multilatéral conduit par l'ONU, notamment grâce à un contrôle accru des principaux accords internationaux et de leur mise en œuvre, ainsi que des principales réalisations en matière de développement, notamment les progrès importants vers l'instauration de la couverture sanitaire universelle, en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé et les Parlements membres.

L'UIP continuera également d'encourager les parlements à mettre en œuvre l'approche écosystémique décrite dans la Stratégie 2022-2026. Les Parlements membres ont fait observer que cette évolution vers l'inclusion d'un ensemble plus large d'acteurs influents – notamment les pouvoirs publics, les organisations de la société civile, les chefs religieux, la communauté scientifique, le monde universitaire, les partenaires des Nations Unies et les médias – a aidé les parlements à renforcer leurs mandats. L'attention portée à la fois au renforcement des points forts, à l'attachement constant aux valeurs de l'UIP, à la réactivité face aux nouveaux enjeux, à l'approche écosystémique et à la capacité de rassembler les Parlements membres en vue d'apprendre collectivement et de trouver des solutions communes demeurera un facteur déterminant dans la mise en œuvre de la Stratégie 2027-2031.

Accroître la mobilisation et renforcer les liens entre les parlementaires

La mobilisation des Membres est au cœur des activités de l'UIP et constitue le principal vecteur de son impact. Elle consiste à : développer et entretenir des relations constructives, réciproques, durables et dynamiques avec les dirigeants parlementaires, les parlementaires et le personnel parlementaire de chacun de ses Parlements membres ; trouver des moyens efficaces de relier les Parlements membres entre eux afin qu'ils puissent établir ensuite ce type de lien directement par eux-mêmes ; et renforcer les possibilités et la volonté de chaque Parlement membre de contribuer à la réalisation des objectifs de l'UIP. La mobilisation des Membres déterminera l'ampleur et la portée des réalisations qui seront accomplies au cours de la période couverte par la Stratégie 2027-2031.

Lors des consultations, les Parlements membres ont souligné la nécessité de renforcer les liens entre les Membres et de créer davantage de possibilités de collaboration en vue de renforcer l'impact de l'Organisation. En conséquence, et afin d'aider les Parlements membres à exercer leurs mandats constitutionnels de la manière la plus efficace possible, la présente Stratégie accorde la priorité au renforcement de la mobilisation des Membres à tous les niveaux :

- Au niveau national, l'UIP renforcera ses relations avec chacun de ses 183 Parlements membres nationaux afin de mieux adapter son soutien et leur permettre d'avoir accès aux connaissances et aux outils dont ils ont besoin pour relever leurs défis spécifiques. L'Organisation étendra son action au sein des parlements nationaux en mobilisant davantage de parlementaires et de membres du personnel parlementaire dans chaque pays. Elle continuera de faciliter l'apprentissage entre pairs afin d'aider les Parlements membres à structurer leur coopération avec l'UIP, leur permettant ainsi de mieux comprendre le fonctionnement de l'Organisation. Elle développera également des outils numériques destinés à faciliter la présentation de rapports par les Membres et à favoriser l'utilisation des technologies numériques afin de mieux tenir compte des processus internes propres à chaque parlement.
- Au niveau régional, l'UIP adaptera son approche aux besoins et aux spécificités de chacun de ses six groupes géopolitiques, en reliant davantage les Membres entre eux et aux activités programmatiques de l'UIP. Les groupes géopolitiques seront encouragés à échanger, apprendre les uns des autres et collaborer plus régulièrement sur les questions qui présentent le plus d'intérêt pour eux au niveau régional, et seront soutenus dans cette démarche. Cela permettra d'élargir les approches au niveau local expérimentées pendant la période 2022-2026, de resserrer les liens entre les Parlements membres, de renforcer ces liens en dehors des événements de l'UIP et d'aider les Parlements membres à partager en temps réel leurs réussites, les enseignements tirés de l'expérience et les difficultés rencontrées. L'approche régionale permettra également à l'UIP de mettre en relation les Parlements membres intéressés avec des partenaires régionaux pertinents susceptibles de les aider à renforcer leurs mandats en fonction du contexte propre à leur région. Elle s'attachera en outre à trouver des solutions aux défis régionaux au moyen d'initiatives parlementaires régionales ciblées et conduites par les Membres lorsque la situation s'y prête.

- Au niveau mondial, l'UIP renforcera la capacité des Parlements membres à influencer sur l'environnement mondial et sur les processus décisionnels multilatéraux en améliorant la collaboration et en favorisant l'action conjointe. Lors des consultations, les Parlements membres ont recommandé que l'UIP mette l'accent sur la participation des Membres à la prévention des conflits. À cette fin, l'UIP mettra en place des initiatives de diplomatie parlementaire plus structurées orientées vers la prévention des conflits, la mobilisation, le dialogue et la médiation entre parlements. L'UIP développera également les approches d'apprentissage au niveau local concernant les questions prioritaires, amplifiera l'impact de l'action conjointe en rapprochant les parlements afin qu'ils apprennent les uns des autres, facilitera la communication numérique entre les Parlements membres et cherchera à mobiliser davantage de Parlements membres en vue de renforcer la solidarité à l'échelle mondiale.

Afin de concrétiser cette mobilisation accrue des Membres et de renforcer les liens entre les parlementaires, l'UIP invitera les Parlements membres à collaborer à l'élaboration d'une stratégie globale de mobilisation des Membres en 2027. La stratégie présentera les différentes manières par lesquelles les 183 Parlements membres peuvent se mobiliser, proposera des solutions pour accroître la mobilisation des Membres les moins actifs, fixera les attentes à l'égard des Parlements membres et de l'UIP, tiendra compte des préférences des Parlements membres concernant certaines approches et certains sujets d'intérêt commun, définira les moyens d'atteindre l'universalité et établira les moyens permettant de suivre et d'améliorer la mobilisation accrue au fil du temps.

Mettre à profit la transformation numérique pour renforcer l'impact

Le deuxième levier envisagé dans la Stratégie pour renforcer les liens entre les parlementaires consiste à mieux mettre à profit la transformation numérique afin de renforcer la capacité d'action de l'UIP. En accélérant sa propre transformation numérique et en mettant à profit les nouveaux outils numériques et ceux déjà existants, l'UIP pourra mobiliser plus efficacement les Parlements membres, renforcer les liens entre eux, repérer les nouveaux besoins et réduire les obstacles souvent posés par la distance, la langue et le décalage horaire. La transformation numérique et les outils correspondants permettront également à l'UIP d'accroître son efficacité, de mieux suivre et mesurer son impact et d'améliorer la transparence.

Pour une utilisation responsable de l'IA

Lors des consultations, les Parlements membres ont souligné l'incidence du rythme et de l'ampleur de la transformation technologique en cours sur leur capacité à exercer leurs mandats et ont indiqué vouloir renforcer leurs liens afin d'élaborer des réponses appropriées. Les parlementaires découvrent au fur et à mesure les utilisations bénéfiques et contreproductives de l'IA dans leur travail de circonscription, dans leurs activités de plaidoyer et pour soutenir et renforcer la démocratie. Au niveau institutionnel, certains Parlements membres disposent de moyens suffisants pour améliorer leur préparation numérique, tandis que d'autres rencontrent encore des difficultés.

Afin de mieux soutenir les parlements nationaux, l'UIP renforcera les liens entre les parlements en s'appuyant sur les travaux qu'elle mène déjà, qui s'articulent autour de deux axes :

- Aider les parlements à utiliser l'IA dans leurs propres travaux en vue de renforcer l'institution, conformément aux *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* élaborées par l'UIP et aux orientations connexes.
- Aider les parlements à exercer leurs fonctions législative et de contrôle en matière d'IA et renforcer les liens entre eux afin de favoriser une utilisation responsable de l'IA au service de l'humanité.

L'UIP développera ses travaux visant à renforcer la maturité numérique des parlements et soutiendra ceux qui en ont le plus besoin en les mettant en relation avec d'autres parlements pour favoriser l'apprentissage entre pairs à grande échelle. En consolidant les liens entre les parlements, tant au niveau des parlementaires que du personnel parlementaire, et en les préparant à utiliser l'IA et à lutter contre la cybercriminalité et d'autres menaces technologiques émergentes, l'Organisation permettra à tous les parlements d'être mieux armés pour relever les défis et saisir les possibilités offertes par les technologies nouvelles et émergentes.

Dans le même temps, l'essor de l'IA doit être considéré comme une évolution mondiale majeure qui a de profondes répercussions sur les droits de l'homme, la démocratie, l'économie des pays et l'économie mondiale, la paix et la sécurité, le développement durable et les changements climatiques. Les parlements doivent jouer un rôle de premier plan pour veiller à ce que l'IA bénéficie au plus grand nombre, notamment aux pays du Sud, atténuer et éviter les risques, et comprendre les conséquences éthiques de l'IA. En conséquence, l'UIP renforcera son action afin que l'IA et ses répercussions soient dûment prises en compte dans tous ses domaines d'activité.

Outre l'intégration de l'IA dans l'ensemble des domaines d'activité, l'UIP continuera de travailler avec les Parlements membres sur la gouvernance de l'IA proprement dite, notamment en menant des actions de sensibilisation auprès des acteurs technologiques et de la société civile. À l'échelle mondiale, il n'existe actuellement aucun consensus sur la gouvernance de l'IA et de son utilisation, ni aucun cadre concerté pour limiter ou interdire ses usages militaires. À mesure que l'IA évolue et que l'UIP et ses Parlements membres améliorent leur compréhension collective, l'UIP aidera les parlements à élaborer leurs approches en matière de gouvernance afin de concevoir des politiques qui permettent de garantir la redevabilité et de renforcer le contrôle de l'IA dans l'ensemble de leurs domaines d'action.

Principes d'ensemble

La Stratégie 2027-2031 repose sur l'idée que, pour relever les défis actuels et améliorer la vie de tous les citoyens et de tous les peuples, les parlements nationaux doivent disposer du pouvoir, des capacités et de la volonté nécessaires pour exercer leurs mandats constitutionnels de la manière la plus efficace possible. Ils doivent également être en mesure d'influencer et de façonner l'environnement mondial et d'améliorer le bien-être des citoyens qu'ils représentent.

La nouvelle Stratégie repose sur trois objectifs stratégiques interdépendants :

- Objectif stratégique 1 Bâtir des parlements forts et inclusifs
- Objectif stratégique 2 Faciliter la diplomatie parlementaire, le dialogue et l'action conjointe
- Objectif stratégique 3 Renforcer l'UIP en tant qu'organisation réactive et redevable

Son objectif ultime peut se résumer ainsi : **Des parlements démocratiques œuvrant ensemble au service des peuples.**

Les parlements démocratiques sont des institutions efficaces, responsables et transparentes, dotées de processus décisionnels réactifs, inclusifs, participatifs et représentatifs à tous les niveaux³.

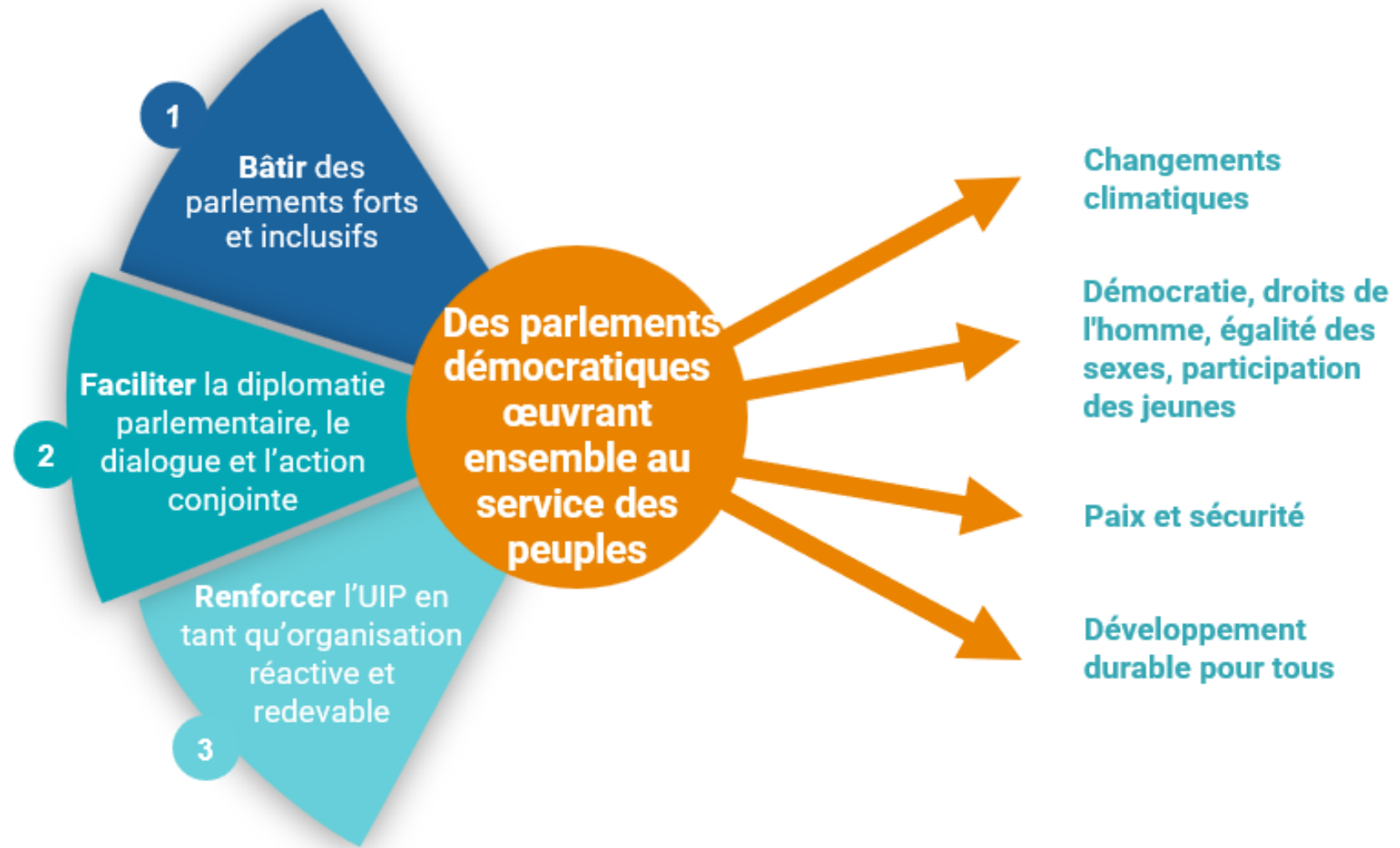
Le travail et les pouvoirs des parlements comprennent l'élaboration des lois, la représentation, le contrôle, l'allocation et l'examen des budgets, ainsi que le dialogue avec les citoyens. Leur action conjointe au service des populations se reflète dans les domaines d'action prioritaires de l'UIP, qui visent à promouvoir la paix et la sécurité, la démocratie et les droits de l'homme, le développement durable, l'action climatique, l'égalité des sexes et la participation des jeunes.

La Stratégie repose sur l'idée que les parlements démocratiques permettent véritablement d'insuffler des changements lorsqu'ils disposent de l'information et des capacités nécessaires pour exercer efficacement leurs principales fonctions, s'impliquent suffisamment pour gagner et préserver la confiance des citoyens, ont la franchise de reconnaître leurs lacunes et s'efforcent d'améliorer en permanence leur fonctionnement.

Le principal atout de l'UIP réside dans les nombreuses connaissances, l'expérience et la bonne volonté de ses Membres. En renforçant les parlements nationaux, en consolidant les liens entre les parlementaires, en favorisant la solidarité, en tirant parti d'outils technologiques efficaces, en poursuivant l'innovation et en maintenant une approche souple et réactive en partenariat avec les acteurs qui contribuent à renforcer le mandat des parlements, l'UIP continuera de progresser en étant guidée par sa devise : "Pour la démocratie. Pour tous."

³ Tels que définis dans les *Indicateurs pour des parlements démocratiques* élaborés par l'UIP.

Orientation stratégique de l'UIP



Objectifs stratégiques

Objectif stratégique 1 – Bâtir des parlements forts et inclusifs

L'UIP entend fournir aux parlements les connaissances et les compétences nécessaires pour en faire des institutions démocratiques, à savoir des institutions efficaces, responsables et transparentes, dotées de processus décisionnels réactifs, inclusifs, participatifs et représentatifs⁴. En tant que pierre angulaire de la démocratie, les parlements doivent être solides dans leurs relations avec l'exécutif et s'appuyer sur des données et des éléments probants afin de mener des débats rigoureux et prendre des décisions éclairées. Ils doivent aussi faire preuve de souplesse, être capables de relever les défis actuels et futurs, et disposer des ressources nécessaires grâce à des financements adéquats et à leurs interactions avec les autres parlements. Au cours des dernières années, les Parlements membres ont également souligné que l'érosion de la confiance des citoyens constitue un défi majeur. Ils ont aussi mis en évidence la nécessité de collaborer avec d'autres parlements pour recenser et rassembler les pratiques, les processus et les partenaires les mieux à même d'aider les parlements à renforcer et à maintenir la confiance et l'adhésion de leurs citoyens.

Afin de renforcer la mobilisation des Membres en faveur de l'Objectif stratégique 1, et d'aider les parlements à accroître la confiance des citoyens, l'UIP facilitera l'accès des parlementaires et du personnel parlementaire aux ressources dont ils ont besoin et favorisera l'apprentissage entre pairs pour mettre en relation les parlements qui font face aux mêmes difficultés. Elle renforcera également son action auprès des Parlements membres pour accroître la solidarité avec les parlementaires qui font l'objet de menaces, et rapprochera les Parlements membres, les Membres associés et les partenaires en vue de favoriser l'apprentissage conjoint. La présente Stratégie propose de recourir aux moyens suivants pour amplifier l'impact de l'assistance fournie aux parlements par l'UIP :

- **Mettre à profit les connaissances, les outils et les normes, ainsi que le renforcement des capacités entre pairs, pour permettre à tous les parlements d'améliorer leur action**

L'UIP constitue un pôle de référence en matière de connaissances, de recherche et d'expertise dans le domaine parlementaire. La plateforme de l'UIP consacrée aux données relatives aux parlements – Parline – est une source fiable et vérifiée, souvent citée dans les médias et par les partenaires. Dans son travail quotidien, l'UIP met régulièrement en relation les parlements et les parlementaires avec d'autres acteurs de l'écosystème parlementaire ainsi que des experts sur un large éventail de questions. Mais il est possible d'intégrer davantage les données, cadres de référence, normes et produits de connaissance de l'Organisation avec ceux d'autres acteurs pour les diffuser auprès d'un plus grand nombre de parlements et accroître l'impact.

L'UIP renforcera son approche selon les trois axes suivants : 1) en mobilisant davantage les parlementaires et le personnel parlementaire afin de leur donner accès aux cadres de référence, normes, experts et outils existants adaptés à leurs besoins spécifiques, et en les mettant en relation avec d'autres parlements qui font face aux mêmes difficultés ; 2) en rationalisant l'assistance technique fournie par l'UIP concernant les fonctions fondamentales des parlements, l'appui structurel aux processus inclusifs et le renforcement des capacités dans les domaines d'action prioritaires, afin de refléter le fonctionnement désormais plus intégré des parlements et l'interdépendance des enjeux auxquels ils sont confrontés ; et 3) en travaillant avec ses Parlements membres, ses Membres associés et ses partenaires afin de partager plus régulièrement les connaissances, l'expertise et les enseignements tirés de l'apprentissage conjoint. Les domaines de collaboration comprendront notamment des

⁴ Ces caractéristiques sont décrites dans les 25 [Indicateurs pour des parlements démocratiques](#), un outil complet d'auto-évaluation qui permet à tous les parlements de mesurer leurs capacités et leurs performances. Élaborés en collaboration avec l'Association parlementaire du Commonwealth, la Fondation Directorio Legislativo, Inter Pares/International IDEA, l'Institut national démocratique, le Programme des Nations Unies pour le développement, ONU Femmes et la Fondation Westminster pour la démocratie, les Indicateurs pour des parlements démocratiques constituent un cadre de référence qui permet de mesurer la performance des parlements et d'effectuer une analyse comparative de la démocratie. Ils servent ainsi de fondement à l'action de l'UIP visant à aider les parlements à renforcer leurs fonctions fondamentales.

mesures visant à faciliter l'accès des parlements aux données afin d'éclairer la prise de décision fondée sur des éléments probants, l'utilisation de normes, notamment les *Principes communs en matière d'assistance aux parlements* et les *Indicateurs pour des parlements démocratiques*, la préparation d'une nouvelle édition du *Rapport parlementaire mondial* consacrée à la résilience démocratique face aux multiples pressions auxquelles les parlements sont confrontés, ainsi que l'échange de vues sur les nouvelles problématiques rencontrées par les parlements.

L'UIP continuera également de renforcer les capacités parlementaires pour faire progresser les domaines d'action prioritaires en sensibilisant les parlementaires aux questions clés et en renforçant leurs connaissances en la matière, en aidant les parlements à déterminer les domaines devant être améliorés, en partageant des données sur les pratiques efficaces, en permettant aux parlements d'accéder aux données scientifiques les plus récentes, en mettant en relation les parlements qui travaillent sur des questions semblables, en renforçant la capacité des parlements à améliorer les projets de loi sur ces sujets, et à superviser et mettre en œuvre au niveau national les accords internationaux relatifs à ces domaines d'action prioritaires. Comme indiqué dans la section ci-dessous consacrée aux domaines d'action prioritaires, l'UIP continuera d'appuyer les parlements selon les trois axes précités, en réduisant l'écart entre les engagements pris au niveau mondial et les réalités nationales.

L'UIP accordera également la priorité aux parlements les plus vulnérables, aux parlements de pays en situation de conflit, aux parlements en transition, aux parlements de pays sortant d'un conflit et aux parlements des petits États insulaires en développement (PEID). L'un des domaines où l'action de l'UIP a été la plus fructueuse durant la période couverte par la Stratégie 2022-2026 a été l'appui aux parlements en transition en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. L'UIP entend poursuivre son action auprès de ces parlements et soutenir les parlements des pays où la démocratie est menacée, les parlements des pays touchés par la violence et les conflits, et ceux dont la situation pourrait s'améliorer en échangeant davantage avec les autres parlements et en bénéficiant de leur soutien. L'appui de l'UIP s'accompagnera de travaux de recherche sur les causes profondes du recul démocratique et d'un renforcement de la diplomatie parlementaire en vue de prévenir les conflits et de favoriser la médiation, notamment en renforçant les compétences des parlementaires afin qu'ils contribuent à ces initiatives.

- **Renforcer le soutien aux parlementaires menacés**

Aucun parlement ne peut fonctionner lorsque les parlementaires vivent dans la peur, risquent pour leur intégrité ou ne peuvent exercer leur mandat. L'année 2026 marque le cinquantième anniversaire de la création du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, seul mécanisme international ayant pour mandat de protéger et de défendre les parlementaires victimes d'abus et de mauvais traitements ou même menacés de mort. L'augmentation du nombre de cas examinés par le Comité, en hausse de 30 % par rapport à 2022, témoigne de la recrudescence des menaces et des actes d'intimidation (qu'elles soient le fait des pouvoirs publics ou de citoyens) et de harcèlement à l'égard des parlementaires. L'UIP amplifiera son soutien en recherchant de nouveaux modes de coopération en vue de renforcer la solidarité entre les parlementaires. Elle poursuivra également son action en soutien aux femmes parlementaires victimes de sexisme, de harcèlement et de violences.

- **Renforcer les capacités en faveur de parlements inclusifs ainsi que le soutien aux jeunes parlementaires et aux femmes parlementaires**

L'action de l'UIP visant à renforcer les parlements pour autonomiser les femmes parlementaires, promouvoir l'égalité entre les sexes, soutenir les jeunes parlementaires et créer des institutions inclusives et représentatives est perçue par les Parlements membres comme l'une de ses principales réalisations obtenues pendant la période couverte par la Stratégie 2022-2026. Pourtant, le nombre de jeunes parlementaires dans le monde a stagné au cours des trois dernières années, et la part des femmes parlementaires augmente désormais beaucoup plus lentement. L'UIP renforcera son soutien pour rendre tous les parlements davantage sensibles au genre. Ils pourront ainsi aider les pays à atteindre l'égalité des sexes et à autonomiser les parlementaires de tous âges en favorisant l'inclusion des groupes sous-représentés, notamment grâce à un soutien ciblé aux jeunes femmes, aux parlementaires handicapés et à d'autres groupes. L'UIP soutiendra en outre la mobilisation des parlementaires hommes en faveur de l'égalité des sexes.

- **Aider les parlements à tirer parti des technologies émergentes, notamment de l'IA et d'autres outils innovants**

Depuis sa création en 2018, le Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP appuie la transformation numérique des parlements par l'apprentissage entre pairs. Conformément à la priorité qu'elle accorde à la transformation numérique et à l'IA, l'UIP poursuivra son action dans ces domaines pendant la période couverte par la Stratégie 2027-2031 en : 1) aidant les parlements intéressés à adopter son *Cadre de maturité pour l'IA dans les parlements*, un cadre d'auto-évaluation qui permet aux parlements d'appliquer l'IA de manière responsable et stratégique, tout en tenant compte du contexte local et en veillant à préserver la démocratie ; et 2) en élargissant le soutien apporté aux parlements présentant un faible niveau de maturité numérique en les mettant en relation avec d'autres parlements et en leur faisant bénéficier de l'apprentissage entre pairs proposé par le Centre pour l'innovation au parlement dans les domaines où ils ont besoin d'être accompagnés. En renforçant les liens entre les parlements et en les dotant des moyens nécessaires pour faire face aux enjeux de cybersécurité et aux menaces émergentes, l'UIP aidera les parlements à relever les défis et à saisir les possibilités qu'offrent les technologies nouvelles et émergentes en tirant parti de l'intelligence collective issue de leur collaboration. Cela pourrait également contribuer à réduire la fracture numérique.

L'UIP améliorera également son appui aux parlements, aux parlementaires et au personnel parlementaire en vue de renforcer leurs capacités en matière de gouvernance anticipative. Au cours de la période couverte par la Stratégie 2022-2026, plusieurs parlements ont créé des commissions du futur chargées d'anticiper les défis et les risques à venir et de proposer des solutions. Ces commissions ont aidé les parlements à adopter une approche davantage tournée vers l'avenir et à renforcer la résilience institutionnelle. Lors des consultations, les Membres ont indiqué que l'incertitude accrue et le niveau sans précédent de risques interdépendants auxquels les parlements sont confrontés simultanément constituent des défis majeurs. L'UIP continuera d'appuyer les parlements par l'apprentissage entre pairs afin de rapprocher les Membres et les inciter à partager les bonnes pratiques en matière de gouvernance anticipative, de manière à soutenir les parlements, les parlementaires et le personnel parlementaire dans leurs domaines de responsabilité respectifs.

Objectif stratégique 2 – Faciliter la diplomatie parlementaire, le dialogue et l'action conjointe

Favoriser le dialogue entre les parlements et les parlementaires constitue depuis la création de l'UIP l'un des principaux moyens utilisés par l'Organisation pour promouvoir une meilleure compréhension mutuelle, la paix et la coopération. L'augmentation de la polarisation sociale et politique, la recrudescence des conflits et la remise en cause du système multilatéral au cours des cinq dernières années ont conduit à plaider pour une plus grande place accordée à la diplomatie parlementaire. Dans le même temps, il faut renforcer l'action conjointe en vue de poursuivre les progrès dans les domaines d'action prioritaires, approfondir la coopération, accroître le soutien en faveur des engagements internationaux et consolider la confiance dans le système multilatéral en augmentant la participation et en sensibilisant davantage aux résultats obtenus grâce à ce système.

Afin de consolider les initiatives existantes, de renforcer les liens entre les parlementaires et d'accroître la mobilisation des Membres pour atteindre l'Objectif stratégique 2, l'UIP réfléchira à de nouveaux modes de coopération, en centrant son action sur la prévention des conflits, la médiation et les parlements vulnérables. Elle renforcera la diplomatie parlementaire aux niveaux régional et mondial, rapprochera les Parlements membres pour favoriser l'apprentissage entre pairs et les échanges, mettra en relation les Parlements membres avec des partenaires régionaux afin de travailler conjointement au renforcement de leurs mandats, et consolidera les Assemblées de l'UIP en augmentant l'impact des résolutions de l'Organisation grâce à une mise en œuvre plus efficace.

La présente Stratégie propose de recourir aux moyens suivants pour accroître l'impact de l'action menée par l'UIP en faveur de la diplomatie parlementaire, du dialogue et de l'action conjointe :

- **Renforcer le rôle de l'Assemblée de l'UIP en tant qu'espace de dialogue, promouvoir des positions parlementaires communes et l'inclusion, et accroître la mobilisation des Membres ainsi que le suivi**

Les Assemblées de l'UIP constituent un cadre privilégié où les Parlements membres se réunissent, s'écoulent mutuellement, apprennent, pratiquent la diplomatie parlementaire, trouvent des terrains d'entente et se mobilisent en vue de mener des actions conjointes. Compte tenu des nombreux défis auxquels le multilatéralisme est aujourd'hui confronté, l'UIP s'emploiera à renforcer son rôle fédérateur entre parlements et celui des Assemblées afin que ces dernières illustrent de façon probante la force de la coopération parlementaire. Elle s'emploiera à rendre les Assemblées encore plus inclusives en augmentant l'espace mis à la disposition des Parlements membres pour organiser des manifestations parallèles formelles et informelles sur des questions qui les intéressent et en veillant à ce que les parlements qui font face à des vulnérabilités spécifiques, par exemple ceux des PEID, puissent être mis en relation avec d'autres Parlements membres et des partenaires susceptibles de les aider.

Les Assemblées de l'UIP constituent également un espace privilégié pour l'action conjointe. Organisées deux fois par an, les Assemblées rassemblent les Parlements membres en vue de préparer et d'adopter des résolutions sur un large éventail de sujets. Si les résolutions comportent déjà des recommandations sur la façon dont les Parlements membres peuvent les mettre en œuvre, il a été proposé lors des consultations que l'UIP mobilise davantage les Parlements membres afin qu'ils partagent les bonnes pratiques concernant la mise en œuvre des résolutions, apprennent les uns des autres et poursuivent leurs efforts. Les mécanismes actuels de présentation de rapports par les Membres seront remaniés afin de permettre aux Parlements membres de présenter plus facilement les mesures qu'ils prennent pour mettre en œuvre les résolutions de l'UIP et mieux suivre leur application en vue de renforcer la redevabilité. L'UIP s'appuiera sur les outils numériques et la communication pour diffuser et mieux faire connaître les actions menées par les Parlements membres.

L'UIP utilisera également ses Assemblées pour mieux relier son action politique à ses domaines d'action prioritaires (voir section ci-dessous) en renforçant la sensibilisation des parlements, ainsi que leurs connaissances et leurs capacités à contrôler et à mettre en œuvre les accords internationaux dans ces domaines. L'UIP mobilisera ses organes spécialisés afin qu'ils contribuent, par leurs travaux, à la réalisation des domaines d'action prioritaires énoncés dans la Stratégie et veillera à ce que les éléments politiques et programmatiques de l'UIP se renforcent mutuellement et soient plus étroitement alignés.

- **Accroître les investissements dans la diplomatie parlementaire et la prévention des conflits, et renforcer les compétences des parlementaires en matière de consolidation de la paix**

L'UIP réunit déjà des parlementaires issus de systèmes politiques distincts et de contextes très différents afin qu'ils se rencontrent, s'écoulent et échangent leurs expériences sur un pied d'égalité. Toutefois, face à la multiplication des conflits et des défis auxquels le système multilatéral a été confronté au cours de la période couverte par la Stratégie 2022-2026, les Parlements membres ont proposé que l'UIP accroisse son action en matière de diplomatie parlementaire et fasse davantage usage de sa position privilégiée en tant qu'instance fédératrice neutre et de confiance au service du dialogue.

La présente Stratégie permettra de renforcer les initiatives existantes grâce à une approche davantage structurée axée sur la prévention des conflits, la mobilisation, le dialogue et la médiation entre parlements. La consolidation de la paix constituera l'axe principal. Cette initiative sera pilotée par les Membres et adaptée à l'évolution des besoins selon le contexte. Elle comprendra des activités de renforcement des capacités à l'intention des parlementaires participants afin de développer leurs compétences en matière de dialogue politique, en complément de la diplomatie gouvernementale.

Afin de soutenir l'élargissement de ses activités de diplomatie parlementaire dans le domaine de la prévention des conflits et de la médiation et d'en accroître l'impact, l'UIP créera des passerelles entre les initiatives qu'elle mène déjà en lien avec la prévention des conflits, la lutte

contre le terrorisme, le dialogue interconfessionnel et la paix, en vue d'aider les parlements à adopter une approche globale en matière de sécurité commune et de sécurité humaine. Ces efforts seront soutenus par le renforcement des capacités au niveau national.

- **Renforcer le leadership et le dialogue au niveau régional**

Lors des consultations, les Parlements membres des différents groupes géopolitiques ont souligné la nécessité de créer davantage d'espaces d'échange en dehors des événements déjà en place, de manière à réunir l'ensemble des Parlements membres. Renforcer le rôle des six groupes géopolitiques de l'UIP et mener des actions de sensibilisation ciblées auprès d'acteurs tels que les parlements des PEID permettra aux Parlements membres d'échanger, d'apprendre et de collaborer sur les questions qui présentent le plus d'intérêt pour eux au niveau régional. Cela permettra également à l'UIP d'adapter plus efficacement son soutien aux besoins des Parlements membres, d'approfondir sa présence au sein des parlements nationaux, de mettre en relation des parlementaires ayant des intérêts communs et de renforcer l'apprentissage entre pairs, tant en présentiel qu'en ligne.

- **Renforcer le soutien en faveur du multilatéralisme et des principaux mécanismes d'examen de l'ONU en matière de droits de l'homme et de développement**

En plus d'aider davantage de parlements à donner suite à leurs engagements mondiaux, l'UIP intensifiera son soutien aux parlements afin de faire progresser les engagements internationaux en renforçant la participation parlementaire à toutes les étapes du cycle des traités, notamment en encourageant la signature et la ratification des accords internationaux, en soutenant leur mise en œuvre et en renforçant le contrôle parlementaire des processus d'examen correspondants.

Grâce à l'apprentissage entre pairs, au renforcement des capacités, à l'élaboration de produits de connaissance et au dialogue avec les partenaires internationaux, l'UIP aidera davantage les parlements à faire en sorte que les engagements mondiaux soient pris en compte dans la législation nationale, les politiques publiques et le contrôle parlementaire. Elle élargira son soutien aux parlements participant au processus d'examen de la Convention relative aux droits de l'enfant, au processus d'Examen périodique universel (EPU), au processus d'examen du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF), à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et au processus d'examen national volontaire qui permet de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des ODD. L'UIP contacte habituellement les pays faisant l'objet d'un examen dans le cadre de ces mécanismes afin d'encourager l'inclusion de parlementaires dans les délégations nationales. Elle poursuivra cette démarche et la renforcera en mettant en relation les parlementaires participants issus de pays faisant l'objet d'un examen avec ceux de pays ayant récemment fait l'objet d'un examen similaire. Elle poursuivra également les initiatives existantes visant à faire entendre la voix des parlements dans les négociations des principaux accords de l'ONU et dans les travaux de l'Organisation mondiale du commerce. Compte tenu des défis auxquels l'ONU est actuellement confrontée, un approfondissement de la collaboration pourrait permettre de tirer parti de l'influence collective et d'accélérer les progrès sur les questions clés qui nécessitent une coopération mondiale.

Objectif stratégique 3 – Renforcer l'UIP en tant qu'organisation réactive et redevable

La confiance, le respect, la transparence, la réactivité et la redevabilité mutuelle constituent les fondements de l'action de l'UIP. Les besoins des Parlements membres et le contexte géopolitique actuel exigent que l'UIP renforce, accélère et pérennise son impact à tous les niveaux. Pour ce faire, l'UIP doit consolider sa coopération avec ses partenaires et ses Membres associés et se doter de systèmes et de processus internes lui permettant d'agir efficacement au service de ses Parlements membres.

En vue d'accroître la mobilisation des Membres pour atteindre l'Objectif stratégique 3, l'UIP mettra les Parlements membres en relation avec des partenaires pertinents afin de les aider à renforcer leurs mandats et leurs capacités de contrôle, ciblera mieux sa communication en fonction des domaines d'intérêt des Parlements membres, renforcera sa présence en ligne et accélérera sa transformation numérique pour mieux servir les Parlements membres.

La présente Stratégie propose de recourir aux moyens suivants pour renforcer la redevabilité et l'impact de l'UIP :

- **Renforcer et faciliter la redevabilité à tous les niveaux**

L'UIP dispose d'un mécanisme de présentation de rapports en vertu duquel un tiers des Parlements Membres rendent compte chaque année de leurs activités selon un système de rotation. En outre, les Parlements membres qui participent aux Assemblées de l'UIP prennent part à un volet sur la redevabilité au cours duquel ils présentent les progrès accomplis dans les domaines d'action prioritaires ainsi que les mesures prises pour donner suite aux résolutions de l'UIP. Néanmoins, les consultations ont montré que le processus actuel peut être contraignant pour les Parlements membres et ne permet pas de rendre pleinement compte de tout ce qu'ils entreprennent. La présentation de rapports par les Membres peut également servir d'outil de suivi et d'évaluation pour l'Organisation. À cette fin, l'UIP poursuivra et améliorera le processus actuel de présentation de rapports par les Membres, en tirant davantage parti des outils numériques et de la mobilisation accrue des Membres prévue dans la présente Stratégie. L'objectif est de faire en sorte que le renforcement des liens entre les Parlements membres aide ces derniers non seulement à accroître leur action, mais aussi à renforcer la redevabilité mutuelle.

L'UIP s'emploiera également à préserver la bonne gouvernance de l'Organisation. Au cours de la période couverte par la Stratégie 2022-2026, les Parlements membres ont adopté un nombre record de politiques en matière de gouvernance et de redevabilité, notamment des politiques portant sur : la protection des données personnelles, la lutte contre le harcèlement lors des Assemblées et événements de l'UIP, un Code de conduite des responsables de la gouvernance de l'Organisation, une politique relative aux lanceurs d'alerte, ainsi que des amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP visant à favoriser une plus grande inclusion et une meilleure représentation. Des progrès ont également été réalisés concernant l'élaboration d'une politique de durabilité, l'intégration de la dimension de genre et la mise en œuvre d'approches fondées sur les droits de l'homme.

Ces politiques sont désormais en place et l'UIP veillera pendant la période couverte par la Stratégie 2027-2031 à les mettre en œuvre et à en élargir l'application par les Membres. Il est possible de consolider et de mieux définir les normes et les attentes afin de préserver la bonne gouvernance de l'Organisation.

L'UIP augmentera également les investissements consacrés au suivi et à l'évaluation, de manière à accroître la transparence et à assurer un meilleur suivi de l'impact. Depuis 2022, l'UIP a investi dans l'amélioration du suivi et de l'évaluation en optimisant le suivi de l'ensemble des activités, en assurant un suivi après intervention, en renforçant la formation du personnel du Secrétariat et en publiant chaque année un rapport d'impact. Néanmoins, les consultations menées auprès des Parlements membres et des donateurs ont fait apparaître la nécessité de normaliser l'approche actuelle, de rendre compte plus régulièrement des résultats de façon simplifiée et d'allouer davantage de ressources au suivi des activités menées par les parlements afin de mettre en évidence, au fur et à mesure, l'impact de l'UIP au sein des parlements nationaux.

Pour ce faire, l'UIP mettra en place un processus et une approche de portée globale pour l'ensemble de ses activités. Cela comprendra des outils communs pour la planification conjointe des activités dans l'ensemble de l'Organisation et avec les Parlements membres, un suivi et une évaluation intégrés dans tous les domaines de résultats, des rapports trimestriels afin de mesurer les progrès accomplis par rapport aux cibles et un mécanisme permettant de collecter des données en temps réel auprès des Parlements membres. Une fois en place, ce système offrira une base commune pour l'évaluation des activités de l'UIP et une plus grande transparence à l'égard des Parlements membres et des donateurs concernant l'impact de l'Organisation.

- **Rationaliser les partenariats stratégiques afin de mieux pérenniser l'impact à long terme**

L'UIP collabore régulièrement avec des experts, des organisations partenaires et des Membres associés à l'élaboration de produits de connaissance, au renforcement des capacités, ainsi qu'à l'organisation de manifestations et d'activités conjointes en ligne et en présentiel. Au cours de la période couverte par la Stratégie 2022-2026, l'UIP a élargi son approche en s'efforçant de mettre en relation les parlements avec un écosystème d'acteurs comprenant des partenaires multilatéraux tels que l'ONU et ses institutions spécialisées (Organisation mondiale de la Santé, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ONU Femmes, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Programme des Nations Unies pour le développement, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Organisation internationale du Travail), le Comité international de la Croix-Rouge, la société civile, des technologues, des scientifiques et le monde universitaire, ainsi que d'autres entités, comme les institutions nationales d'audit, qui aident les parlements à renforcer leurs mandats et à améliorer leurs capacités de contrôle. Afin de renforcer l'impact et en tenant compte de l'évolution du contexte, l'UIP consolidera et formalisera sa stratégie existante afin de concentrer son rôle dans le domaine où elle est particulièrement compétente pour faire bouger les lignes, à savoir le renforcement des parlements. Elle adoptera une approche à long terme selon deux axes : en s'appuyant sur des partenaires actifs au niveau national pour aider les parlements à pérenniser l'impact, et en collaborant avec des partenaires opérant au niveau des systèmes ainsi qu'avec d'autres partenaires actifs à l'échelle mondiale afin d'avoir un impact au niveau sectoriel. La nouvelle Stratégie sera alignée sur les approches de renforcement des capacités de l'UIP et sera accompagnée d'une stratégie de financement visant à soutenir ses activités.

- **Une approche en trois volets pour renforcer la communication**

La communication joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la vision définie dans la Stratégie de l'Organisation. Depuis 2022, l'UIP a créé de nouveaux formats de contenu, doublé sa présence en ligne et sur les réseaux sociaux, quadruplé le nombre de parties prenantes dans sa base de données et fortement accru la couverture médiatique de l'Organisation.

L'UIP s'appuiera sur ces résultats pendant la période couverte par la Stratégie 2027-2031 en se concentrant sur trois objectifs. En façonnant le discours sur les parlements, l'UIP pourra renforcer sa position en tant que source d'information fiable et vérifiée pour et sur les parlements, et servir de plateforme de partage d'informations entre les parlements. Mobiliser le principal public cible constitué de 44 000 parlementaires à travers le monde permettra de renforcer la mobilisation des Membres, de consolider les liens entre les Parlements membres et de favoriser une plus grande participation aux contenus, aux événements, aux plateformes et aux activités d'apprentissage entre pairs proposés par l'UIP. Enfin, le recours aux nouveaux formats et outils (tels que l'IA) aidera l'UIP à utiliser ses ressources de façon plus stratégique et efficace, à continuer d'innover aux côtés de ses Parlements membres et à toucher des publics plus larges et plus diversifiés. Accroître la visibilité de l'UIP auprès de ces publics variés renforcera l'importance du rôle clé joué par les parlements dans la gouvernance démocratique, ce qui permettra de renforcer les Parlements membres et d'accroître l'impact de l'Organisation.

Ces objectifs en matière de communication vont de pair avec les objectifs stratégiques globaux de l'Organisation. En plus de continuer à renforcer la communication, ces objectifs constitueront des leviers essentiels pour mettre en œuvre la Stratégie globale de l'UIP. De plus amples renseignements sont fournis dans l'encadré ci-dessous.

- **Accélérer la transformation numérique pour les événements et les méthodes de travail de l'UIP**

L'actuelle stratégie de transformation numérique de l'UIP vise en premier lieu à proposer de meilleurs services aux Parlements membres. Si des progrès importants ont été réalisés pendant la période couverte par la Stratégie 2022-2026 – notamment l'élargissement des événements en ligne –, les Parlements membres ont souligné la nécessité d'accélérer les efforts en vue d'organiser des événements entièrement dématérialisés. Il importe également de

renforcer les processus opérationnels et la gestion des données, et aussi d'intégrer dans les plans existants les projets visant à accroître l'utilisation des outils numériques par les Parlements membres pendant la période couverte par la Stratégie 2027-2031. Cela permettra à l'UIP de mieux répondre aux besoins actuels et futurs des Parlements membres, d'établir des contacts entre les parlements et de renforcer les liens entre les parlementaires.

Stratégie de communication de l'UIP pour 2027-2031

La présente Stratégie de communication de l'UIP soutient la Stratégie globale de l'Organisation et fournit un cadre destiné à orienter les activités de communication pendant la période couverte par la Stratégie 2027-2031, tout en conservant une certaine souplesse permettant d'effectuer les expérimentations et les ajustements nécessaires dans un environnement médiatique et de communication en constante évolution. La Stratégie de communication a été conçue de façon à pouvoir saisir les nouvelles opportunités et à atténuer les risques liés à l'évolution constante des modes de production, de diffusion et de consommation de l'information.

L'**objectif** global de l'UIP en matière de communication est de positionner l'Organisation comme la référence en matière d'information pour et sur les parlements, et d'en faire une plateforme de partage d'informations entre les parlements, en produisant une information fiable, en mettant en avant des récits positifs sur l'action parlementaire et en favorisant l'interaction entre les 44 000 parlementaires et les autres parties prenantes concernées à travers le monde.

Dans un monde de post-vérité, le principal **défi** est la propagation de la désinformation, qui constitue une menace importante pour les démocraties. La prolifération de contenus générés par l'IA, non vérifiés et souvent malveillants, conjuguée à la suppression de la vérification des faits sur certaines plateformes, contribue à éroder la confiance dans la politique et dans des institutions telles que les parlements. Dans le même temps, la défiance croissante de la génération Z à l'égard des parlements et des responsables politiques constitue un risque, mais aussi une opportunité de renouer avec ce public en diffusant des contenus et des messages plus authentiques.

En tant que productrice de contenus, l'UIP dispose d'une **occasion** unique de renforcer sa position en tant que source d'information fiable et légitime sur les parlements et les personnes qui y travaillent. En diffusant systématiquement des solutions parlementaires, des points de vue variés et des bonnes pratiques, l'UIP peut contribuer à rétablir la confiance dans les institutions et à démontrer l'impact concret de l'action parlementaire sur la vie des citoyens.

Pendant la période 2027-2031, l'**approche** de l'UIP en matière de communication consistera à stimuler la créativité des parlementaires et à en faire des relais et vecteurs d'influence. L'objectif est d'attirer les parlementaires vers l'UIP en raison de la valeur ajoutée concrète qu'elle apporte à leur travail, que ce soit en les aidant à établir des relations avec leurs homologues, à apprendre de leurs pairs et à interagir avec eux, à mieux comprendre les enjeux mondiaux les plus complexes et, en définitive, à améliorer les résultats au service des citoyens qu'ils représentent. La communication visera à orienter le discours sur le rôle des parlements dans l'élaboration de solutions aux défis mondiaux.

La Stratégie de communication sera axée sur les trois objectifs suivants :

1. Façonner le discours sur les parlements en :

- produisant des contenus attrayants, construits autour de récits, et adaptés aux plateformes numériques et aux réseaux sociaux ;
- s'appuyant sur les données, les connaissances et les normes de l'UIP afin de fonder les contenus sur des éléments concrets ;
- prenant position sur des questions clés au moyen de messages clairs fondés sur les valeurs de l'UIP ; et
- recherchant activement une couverture médiatique de premier plan aux niveaux mondial, régional et national.

- 2. Mobiliser le principal public cible de l'UIP constitué des 44 000 parlementaires en :**
 - constituant et actualisant régulièrement une base de données sur les parlementaires du monde entier ;
 - effectuant une diffusion ciblée pour atteindre des groupes spécifiques de parlementaires selon leurs centres d'intérêt et en favorisant les interactions entre eux ;
 - favorisant les échanges entre parlementaires en encourageant l'apprentissage entre pairs ; et
 - envisageant des actions de communication multilingues afin de mieux refléter la diversité linguistique et d'améliorer l'accès à l'information.
- 3. Étudier de nouveaux outils et formats en :**
 - testant et intégrant des outils fondés sur l'IA afin d'améliorer la création de contenu tout en garantissant l'exactitude ;
 - testant de nouveaux formats numériques, des contenus plus légers et des plateformes, tels que les podcasts et les vidéos de format court, afin d'atteindre plus efficacement différents publics, notamment la génération Z ;
 - optimisant les contenus de l'UIP afin qu'ils puissent être facilement repérés et utilisés par des assistants d'IA ; et
 - renforçant les capacités de communication de l'UIP grâce à une utilisation responsable de l'IA agentique.

Domaines d'action prioritaires

Les domaines d'action prioritaires de l'UIP sont des domaines que les Parlements membres de l'UIP ont identifiés comme pouvant bénéficier à la fois de l'action parlementaire et du travail collectif de l'Organisation. Il s'agit de leviers grâce auxquels l'UIP peut contribuer à améliorer le bien-être des populations. L'UIP aide les parlements à renforcer leurs connaissances et leurs capacités dans ces domaines, à élaborer des politiques et des cadres législatifs, à exercer un contrôle afin de veiller à ce que l'exécutif respecte ses engagements, à rationaliser l'allocation et la gestion des budgets, et à contribuer à la mise en œuvre des principaux accords internationaux.

Lors des consultations, les Parlements membres ont réaffirmé leur engagement à soutenir au cours des cinq prochaines années l'action parlementaire dans les domaines des changements climatiques et de la démocratie – notamment les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la participation des jeunes –, de la paix et de la sécurité, et du développement durable. L'objectif est d'aider les Parlements membres à faire en sorte que leurs gouvernements respectent leurs engagements nationaux et prennent des mesures pour améliorer la vie de leurs citoyens dans l'ensemble de ces domaines prioritaires.

Compte tenu de la nature transversale de l'IA, la prise en compte de cette technologie, de ses usages et de ses implications sera intégrée dans l'ensemble des domaines d'action prioritaires. Des mécanismes de coordination seront mis en place pour assurer la cohérence et la complémentarité des travaux de l'UIP en matière d'IA. L'UIP soutiendra également les travaux des parlements sur la gouvernance de l'IA.

Les domaines d'action prioritaires sont présentés ci-après et sont tous d'égale importance.

Changements climatiques

Les changements climatiques constituent une menace existentielle à l'échelle mondiale. Malgré les progrès récents, le seuil de réchauffement de 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels fixé par l'Accord de Paris a été dépassé en 2024. Les Parlements membres ont mis en évidence les vulnérabilités inégales des pays, l'augmentation des coûts humains et économiques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes induits par les changements climatiques, ainsi que la nécessité de renforcer la résilience climatique, la législation relative aux catastrophes et les outils parlementaires permettant d'examiner les budgets alloués à l'action climatique et de réclamer des comptes à l'exécutif quant à ses engagements nationaux.

L'UIP continuera de collaborer avec les Parlements membres et ses partenaires pour mutualiser les bonnes pratiques, garantir l'accès aux dernières avancées scientifiques et aux nouvelles politiques en matière de climat, faciliter l'apprentissage entre pairs et la participation des parties prenantes, et promouvoir une participation parlementaire effective aux grands événements consacrés au climat, comme les Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques (COP). L'UIP aidera les parlements à mettre en œuvre l'Accord de Paris, à superviser les programmes nationaux en matière climatique et à promouvoir une allocation équitable et transparente des ressources pour l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, en accordant une attention particulière à la réduction des émissions de dioxyde de carbone, de méthane et d'autres polluants climatiques à courte durée de vie.

À travers le renforcement des capacités au niveau national, l'UIP collaborera avec des partenaires régionaux et des experts afin d'adapter les connaissances et les bonnes pratiques climatiques aux contextes locaux. Face à l'évolution des dynamiques géopolitiques et à l'affaiblissement de la réglementation climatique, l'Organisation renforcera le dialogue entre les parlements et l'exécutif afin de favoriser une action climatique coordonnée et fondée sur des données probantes, essentielle à la paix, au développement durable et à la prospérité économique. L'UIP aidera également les parlements à tirer parti de l'IA pour élaborer des politiques climatiques et exercer leur pouvoir de contrôle, tout en tenant compte de l'impact environnemental des technologies énergivores. Elle soutiendra la transition vers des économies sobres en carbone et résilientes aux changements climatiques, et réduira sa propre empreinte carbone dans l'ensemble de ses activités, y compris lors de ses Assemblées.

Démocratie, droits de l'homme, égalité des sexes et participation des jeunes

L'UIP agit pour que chaque membre de la société ait voix au chapitre dans les décisions de gouvernance qui le concernent et pour que chaque individu puisse jouir de ses droits fondamentaux sans distinction aucune, notamment de sexe, de race, d'appartenance ethnique, d'âge, d'orientation sexuelle, de religion, de handicap, de niveau de richesse, de conviction politique ou de tout autre statut. Compte tenu du contexte actuel et de la nécessité de renforcer l'institution parlementaire face au pouvoir croissant de l'exécutif, l'UIP s'emploiera à soutenir les parlements afin qu'ils deviennent davantage démocratiques, conformément aux *Indicateurs pour des parlements démocratiques*, et à faire en sorte que tous les parlements soient des "institutions efficaces, inclusives et représentatives, dotées de processus décisionnels réactifs, inclusifs, participatifs et représentatifs à tous les niveaux". Au cours de la période couverte par la Stratégie 2027-2031, l'UIP continuera de soutenir l'accès et la représentation des groupes sous-représentés au parlement et de renforcer ses actions de sensibilisation, son interaction avec l'ensemble des membres de la société et sa redevabilité à leur égard, en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes et d'autres populations sous-représentées. Elle soutiendra en outre l'action parlementaire visant à garantir le respect des droits de l'homme et à lutter contre la discrimination et l'exclusion.

Compte tenu de leur prévalence élevée et de leur impact sur l'égalité des sexes et la participation des femmes à la vie politique, une attention particulière sera accordée à la lutte contre la désinformation sexiste en ligne et la violence à l'égard des femmes en politique, notamment en veillant à faire des parlements des environnements sûrs pour les femmes. L'autonomisation et l'inclusion des jeunes demeureront des priorités, notamment aux niveaux politique et économique. Une attention particulière sera accordée aux travaux visant à préserver la liberté d'expression tout en s'attaquant à l'utilisation malveillante des réseaux sociaux (désinformation, discours de haine, harcèlement des représentants élus, etc.), qui constitue un défi majeur pour la démocratie. Des activités seront élaborées pour soutenir la mise en œuvre de la résolution de l'UIP de 2024 intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*. Enfin, l'UIP reste fidèle à son engagement de défendre activement les droits de l'homme de tous les parlementaires.

Paix et sécurité

L'UIP concentrera ses efforts sur la paix et la sécurité en renforçant le multilatéralisme parlementaire et en consolidant la capacité des parlements à contribuer à la prévention des conflits et à l'instauration d'une paix durable. Guidée par son approche fondée sur la sécurité humaine et la sécurité commune, l'UIP aidera les parlements à s'attaquer aux facteurs interdépendants d'insécurité, tout en veillant à ce que les politiques de sécurité soient axées en priorité sur les personnes, leur dignité et leurs droits.

Fortes des résultats obtenus précédemment, l'UIP élargira son soutien aux parlements afin de promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération, notamment ceux portant sur les armes de destruction massive (armes nucléaires, chimiques, biologiques et radiologiques) et sur le désarmement humanitaire (y compris les armes inhumaines telles que les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions). L'UIP continuera de mobiliser les parlements pour réduire les atteintes au droit international humanitaire, atténuer les conséquences humaines des conflits armés (en accordant une attention particulière à la situation des réfugiés et à leur protection) et promouvoir des mesures visant à prévenir la prolifération et le détournement des armes classiques, notamment des armes légères et de petit calibre. Une attention particulière sera accordée à l'évolution des risques liés à la militarisation des technologies nouvelles et émergentes, ainsi qu'aux enjeux du maintien de la paix et de la stabilité à l'ère numérique.

Face à l'augmentation des risques existentiels pesant sur l'humanité, l'UIP encouragera les parlements à traiter les menaces susceptibles d'avoir des répercussions dévastatrices au niveau mondial. Ces menaces comprennent entre autres la résurgence de la menace nucléaire, la modernisation des technologies militaires, notamment le développement de capacités cognitives artificielles dépassant celles de l'être humain, ainsi que les changements climatiques et d'autres facteurs susceptibles d'accroître considérablement le risque de conflits de grande ampleur ou catastrophiques. L'UIP renforcera également le contrôle parlementaire des politiques de sécurité et de défense, notamment en promouvant la transparence, la redevabilité et la bonne gouvernance dans le secteur de la sécurité. En soutenant le renforcement du contrôle parlementaire, l'UIP vise à garantir que les institutions de sécurité agissent dans le respect des principes démocratiques, du droit international et des droits de l'homme.

Enfin, face au retour de la guerre comme mode de règlement des différends politiques, l'UIP aidera les parlements à renforcer leur action de prévention des conflits et de consolidation de la paix, notamment au moyen de mesures visant à prévenir l'extrémisme violent et à lutter contre le terrorisme, grâce au renforcement du dialogue et à l'apprentissage entre pairs. L'UIP s'emploiera également à élaborer des outils avec les parlementaires et à leur intention, notamment en adaptant les méthodes de médiation au contexte parlementaire. Elle s'appuiera davantage sur les mécanismes existants tels que le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient récemment remanié et le Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine afin de faciliter le dialogue politique et la recherche de solutions, et mettra ses capacités de médiation et ses bons offices à la disposition des autres parlements qui en ont besoin. Elle favorisera également le dialogue interconfessionnel en participant à des dialogues multilatéraux sur la coexistence pacifique et la consolidation et le maintien de la paix. Grâce à l'action préventive et à la coopération entre les parlements, l'UIP contribuera à instaurer la confiance, à s'attaquer aux causes profondes des conflits et à soutenir des solutions inclusives en faveur de la paix, notamment en assurant la participation des femmes et des jeunes aux efforts de médiation, de consolidation de la paix et de prévention des conflits.

Développement durable pour tous

Alors que les inégalités socio-économiques, numériques et environnementales ne cessent de se creuser, l'UIP aidera les parlements à s'attaquer aux facteurs structurels d'exclusion susceptibles d'affaiblir la cohésion sociale, d'alimenter les ressentiments et de favoriser l'instabilité. Elle renforcera la capacité des parlementaires à promouvoir des politiques visant à réduire les inégalités, à promouvoir la justice sociale et à garantir un accès équitable aux services, aux opportunités et aux ressources.

En s'appuyant sur ses travaux antérieurs destinés à promouvoir la couverture sanitaire universelle et la santé des femmes, des enfants et des adolescents, l'UIP élargira son champ d'action aux facteurs structurels du développement durable. Cela inclut le développement économique inclusif, une éducation de qualité, la protection sociale et la sécurité alimentaire, autant de facteurs essentiels à l'avènement de sociétés résilientes et pacifiques.

L'UIP aidera également les parlements à tirer parti de l'IA tout en luttant contre les inégalités numériques et en veillant à ce que les progrès technologiques favorisent un développement inclusif et durable. Elle facilitera l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, renforcera la participation des

parlements aux processus de développement mondiaux et régionaux et encouragera les initiatives conjointes en lien avec des cadres tels que les ODD et l'Agenda 2063, qui constitue le plan directeur régional de l'Union africaine pour un développement socio-économique inclusif et durable. À mesure que le programme international de développement évoluera au-delà du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'UIP veillera à ce que le point de vue des parlementaires et la redevabilité démocratique façonnent la prochaine génération d'objectifs de développement mondiaux.

Mise en œuvre

Le succès de la Stratégie 2027-2031 dépendra du soutien et de l'engagement continus de l'ensemble des Parlements membres de l'UIP. Sa mise en œuvre sera rendue possible grâce aux généreuses contributions des Membres. Compte tenu des nombreux défis auxquels tous les parlements sont actuellement confrontés, ce soutien n'a jamais été aussi important. L'UIP entame la période 2027-2031 avec la ferme volonté d'accroître encore la valeur et l'impact de son action au service de ses Parlements membres.

Pour mettre en œuvre la Stratégie 2027-2031, l'UIP :

- s'appuiera sur les mécanismes éprouvés, notamment l'approche écosystémique, qui permet de mettre en contact les parlements avec les principales parties prenantes de leur environnement ;
- présentera aux Parlements membres de l'Organisation des plans de travail et de mise en œuvre annuels détaillés dans le cadre des discussions budgétaires ;
- consultera chacun de ses organes sur la manière dont il entend contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie, en élaborant des plans de travail adaptés, et continuera d'échanger avec eux afin de leur communiquer les progrès réalisés au fur et à mesure de la mise en œuvre de la Stratégie ;
- élaborera et diffusera des critères visant à hiérarchiser et rationaliser ses futurs événements et activités afin de renforcer la continuité, d'éviter les doublons et de réduire le nombre total d'activités et d'événements ;
- renforcera sa collaboration avec les partenaires parlementaires, de la société civile, du secteur technologique, du monde scientifique et des milieux universitaires dans le cadre d'événements conjoints en vue de recentrer ses activités autour de sa principale force, à savoir le renforcement des parlements ;
- assurera un meilleur alignement entre les volets programmatiques et politiques au sein de l'Organisation ;
- recherchera des moyens innovants pour mobiliser efficacement les Parlements membres ;
- attirera l'attention et favorisera la mobilisation autour des domaines d'action prioritaires à l'aide de campagnes annuelles ou pluriannuelles ciblées ;
- intégrera les activités de suivi et d'évaluation dès le début de chacun de ses événements et activités, et utilisera des outils numériques pour informer régulièrement les Parlements membres de l'impact obtenu ;
- adoptera une approche souple et modulable dans la mise en œuvre de la présente Stratégie, compte tenu de l'incertitude du contexte actuel et de la nécessité pour l'Organisation de continuer à faire évoluer les processus, les plateformes et les moyens par lesquels elle mène ses activités et interagit avec les Parlements membres, afin de répondre au mieux à leurs besoins en fonction de l'évolution du contexte.

La diversité des points de vue exprimés lors des consultations ainsi que les résultats de l'examen sont présentés ci-après.

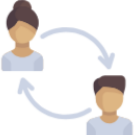
Principaux domaines d'impact

					
Défense des droits de l'homme des parlementaires	Renforcer l'autonomisation des femmes parlementaires et l'égalité des sexes	Mettre en relation les parlementaires et le personnel parlementaire à travers le monde	Référence en matière de données sur les parlements	Renforcer l'autonomisation des jeunes	Soutenir les parlements en situation de crise

Valeur ajoutée unique

					
Connaissance des parlements, données les concernant et accès aux parlements	Engagement soutenu en faveur de la diplomatie parlementaire	Légitimité, portée, inclusivité et pouvoir fédérateur	Soutien à la démocratie au niveau institutionnel	Comité des droits de l'homme des parlementaires	Apprentissage entre pairs

Priorités stratégiques futures

					
Préserver la démocratie et soutenir la paix, le multilatéralisme, les droits de l'homme et le développement	Renforcer les capacités et les connaissances des parlements et développer leur préparation numérique	Mettre en place des cadres plus structurés pour la diplomatie parlementaire au service de la paix	Mettre l'accent sur la valeur ajoutée unique de l'UIP (renforcement des parlements) pour accroître l'impact	Développer les mécanismes de mobilisation des Membres et élaborer des approches régionales	Faciliter l'impact des Membres et renforcer le suivi et l'évaluation